DNCA INVEST
ALPHA BONDS

Compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois DNCA INVEST

Objectif de gestion

Le produit a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée supérieure à trois ans, une performance supérieure, nette de tous frais, à celle de l'indice €STR majoré de 1,20 %. Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5% dans des conditions normales de marché. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG). L'univers d'investissement initial est composé d'obligations gouvernementales émises par les pays des Nations Unies qui intègrent les 17 Objectifs de Développement Durable. Cet univers comprend également des obligations d'entreprises et des titres assimilés d'émetteurs ayant leur siège social dans les pays de l'OCDE, des titres ayant une notation d'au moins B- par Standard & Poor's ou considérés comme équivalents, et des agences supranationales. De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de DNCA. Le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en découle tiennent compte d'une notation interne concernant la responsabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au moyen d'un modèle de notation propriétaire (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par DNCA. Ce modèle est axé sur les piliers suivants : responsabilité d'entreprise, controverses, dialogue et engagement avec les émetteurs. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise de DNCA avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel. Le produit procédera à l'analyse extra-financière d'au moins 90% de ses titres, à l'exclusion des liquidités, des équivalents de liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire, tout en excluant 20% des plus mauvais émetteurs de son univers d'investissement. Le processus d'investissement est constitué de la combinaison de stratégies incluant une stratégie directionnelle long/short visant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des anticipations de taux d'intérêt et d'inflation ; une stratégie de courbe de taux d'intérêt visant à exploiter les variations des spreads entre les taux à long terme et les taux à court terme ; une stratégie d'arbitrage visant à rechercher la valeur relative sur différentes classes d'actifs obligataires ; une stratégie de crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé. La duration modifiée du produit restera comprise entre -3 et +7, sans aucune restriction sur la duration modifiée des titres individuels du produit. Le produit n'investira à aucun moment plus de 25% de ses actifs totaux dans des obligations d'émetteurs non membres de l'OCDE, quelle que soit la devise. Le produit sera uniquement investi dans des titres ayant une notation d'au moins B- par Standard & Poor's ou considérée comme équivalente, au moment de l'achat. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être rétrogradés en cours de vie en dessous de la note B- ne peuvent excéder 10 % de ses actifs totaux. Le produit investit principalement dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation et des titres de créance négociables dans les limites suivantes : obligations convertibles ou échangeables : jusqu'à 100% de ses actifs totaux et obligations convertibles contingentes (Coco Bonds) : au maximum 20% de ses actifs totaux, actions (par le biais d'obligations convertibles, d'obligations convertibles synthétiques ou d'options sur le marché des actions futures) : jusqu'à 10% de l'actif du produit peut être exposé au marché des actions. Le produit peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC. Le produit utilisera tous types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation inférieurs. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des CDS sur indices, des CDS. Le produit peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. L'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change, sans que cela ne représente plus de 40 % de l'actif total du produit. Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence pour le calcul de la commission de performance et la comparaison des performances. Cela signifie que la société de gestion prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ; cela peut inclure des décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition au marché. La Société de gestion n'est en aucun cas contrainte par l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif. Il s'agit d'une action de capitalisation.

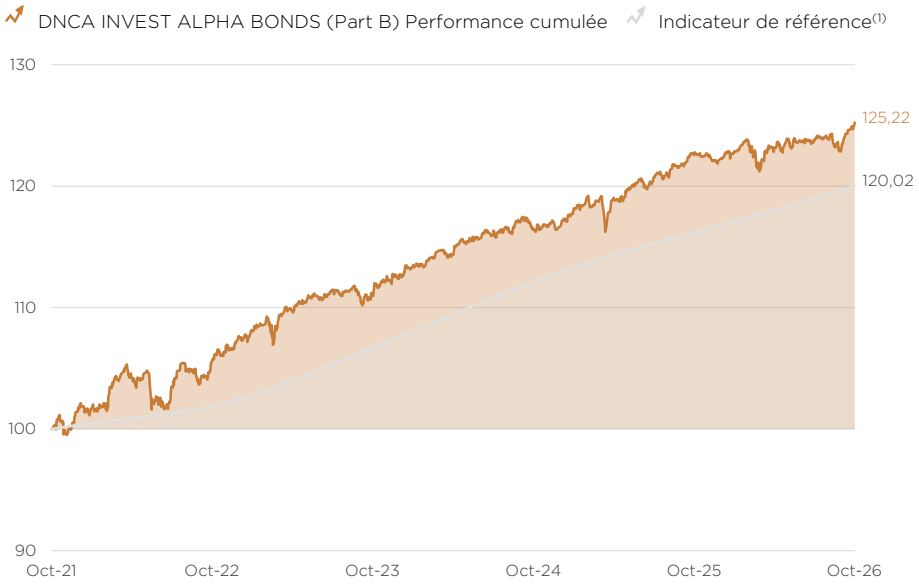
L'objectif de gestion est conforme au DIC.

DNCA INVEST
ALPHA BONDS

Indicateurs financiers

Valeur liquidative (EUR)	130,92
Actif net (m€)	34 699
Score de liquidité Bloomberg	90,9%
Sensibilité moyenne	3,12
Taux actuariel moyen	3,68%
Volatilité ex ante	1,86%
Note moyenne	A+

Performance (du 29/10/2021 au 30/10/2026)



Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
(1)€STR + 1.20%

Performances annualisées et volatilités (%) au 30/10/2026

	1 an	3 ans	5 ans
Part B	+1,99	+4,12	+4,60
Indicateur de référence	+3,29	+3,99	+3,71
Part B - volatilité	2,41	2,27	2,86
Indicateur de référence - volatilité	0,12	0,16	0,16

Performances calendaires (%)

	2025	2024	2023	2022	2021
Part B	+4,70	+3,63	+4,77	+5,84	+4,31
Indicateur de référence	+3,43	+4,96	+5,14	+2,10	+2,06

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Du risque le plus faible au risque le plus élevé

Indicateur de risque synthétique selon PRIIPS. 1 correspond au niveau le plus faible et 7 au niveau le plus élevé.

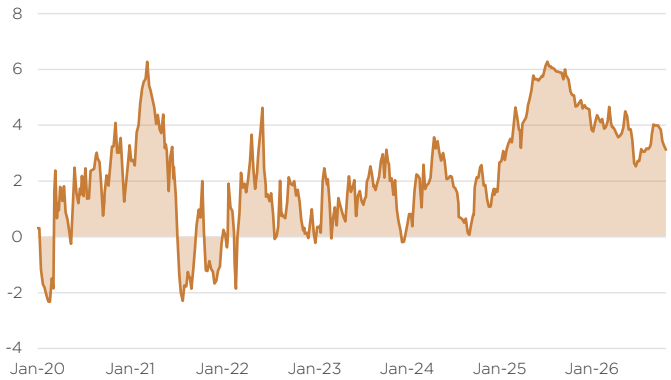
	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Ratio de Sharpe	0,05	0,61	0,87	0,58
Tracking Error	2,42%	2,28%	2,87%	3,52%
Coef. corrélation	-0,04	-0,04	-0,02	-0,01
Ratio d'information	-0,46	0,06	0,31	0,02
Bêta	-0,80	-0,51	-0,35	-0,25

Principaux risques : risque en perte de capital, risque de taux d'intérêt, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque d'inflation, risque de contrepartie, risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs, risque d'investir dans des instruments dérivés ainsi que des instruments intégrant des dérivés, risque de titres convertibles, risque lié à la détention d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables, risque de change, risque de liquidité, risque de volatilité élevée, risque actions, risque ESG, risque de durabilité

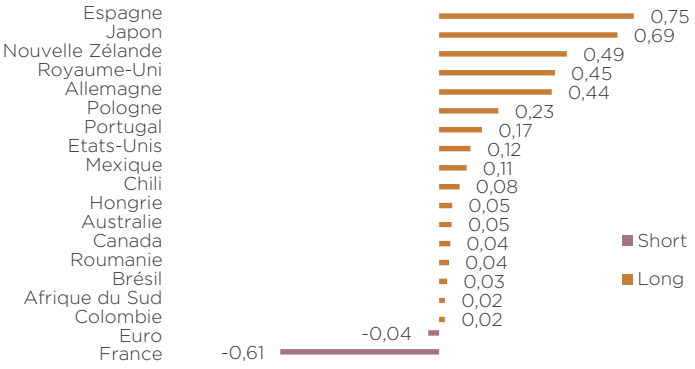
Source : DNCA Finance
Données au 30 octobre 2026

DNCA INVEST
ALPHA BONDS

Évolution de la sensibilité taux



Sensibilité taux par pays

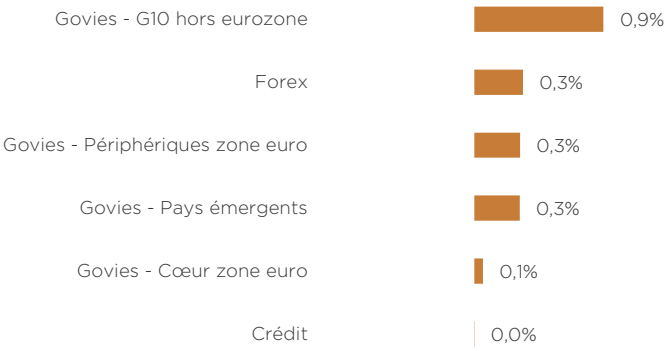


Contribution à la performance du mois (%)

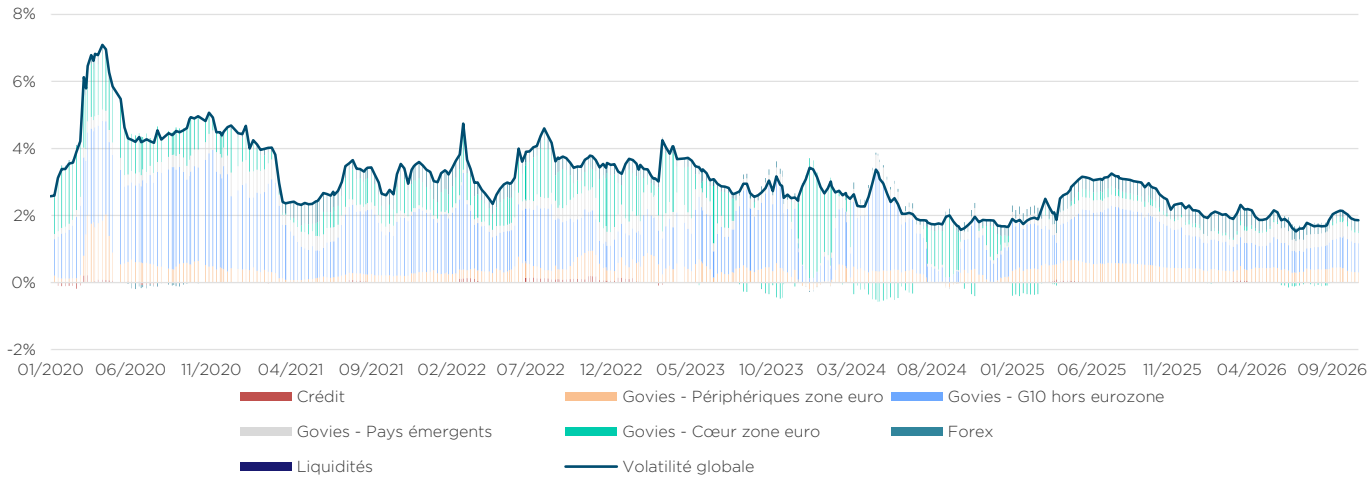
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Taux nominaux G10	+0,69%
Pays émergents	+0,40%
Taux réels	+0,39%
Point mort d'inflation	-0,07%
Courbe de taux	+0,05%
Forex	+0,30%
Crédit	-0,04%
Liquidités et autres	-0,06%

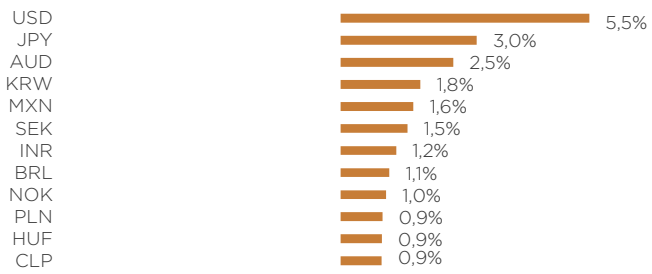
Contribution à la volatilité



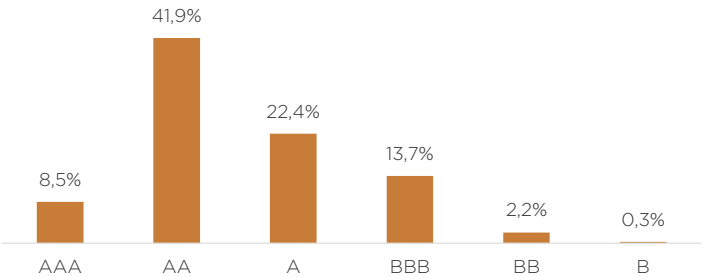
Évolution de la volatilité



Exposition devise



Exposition par notation



La qualité de crédit reflète la notation de solvabilité la plus haute assignée aux valeurs individuelles du fonds parmi Moody's, S&P ou Fitch; les évaluations sont susceptibles de changer. Les parts de fonds ne sont notées par aucune agence de notation. Les notations de qualité de crédit obligataire sont mesurées avec une échelle qui s'étend généralement d'AAA (le plus haut) à D (le plus bas).

Source : DNCA Finance

DNCA INVEST
ALPHA BONDS

Informations administratives

Nom du compartiment : Alpha Bonds
Nom de la SICAV : DNCA INVEST
Code ISIN (Part B (EUR)) : LU1694789535
Politique de distribution : capitalisation
Classification SFDR : Art.8
Date de création : 14/12/2017
Horizon d'investissement : Minimum 3 ans
Devise : Euro
Minimum d'investissement : Aucun
Pays de domiciliation du fonds : Luxembourg
Forme juridique : SICAV
Type de fonds : OPCVM
Indicateur de référence : €STR + 1.20%
Fréquence de calcul des VL : Quotidienne
Société de gestion : DNCA Finance
Pays de domiciliation de la société de gestion : France
Dépositaire : BNP Paribas - Luxembourg Branch
Cut off : 12 h 00, heure de Luxembourg
Règlement / Livraison : T+2

Equipe de gestion :
Pascal GILBERT
François COLLET
Fabien GEORGES
Paul LENTZ
Thibault CHRAPATY
Guillaume FRADIN

Frais

Taxe sur opération boursière : Néant
Coûts d'entrée : 2% max
Coûts de sortie : -
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,51%
Frais de gestion financière tels que mentionnés dans le prospectus du compartiment : 1,40%
Coûts de transaction : 0,08%
Commissions liées aux résultats : Correspondant à 20% de la performance positive nette de tous frais par rapport à l'indice : €STR + 1.20% avec High Water Mark. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement.

Glossaire

Bêta. Le bêta d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché. En calculant le bêta d'un portefeuille, on mesure sa corrélation avec le marché (l'indice de référence utilisé) et donc de son exposition au risque de marché. Plus la valeur absolue du bêta du portefeuille est faible, moins il est exposé aux fluctuations du marché, et inversement.
Coefficient de corrélation. Le coefficient de corrélation est une mesure de la corrélation. Il permet de déterminer le lien entre deux actifs sur une période donnée. Un coefficient positif signifie que les deux actifs évoluent dans le même sens. A l'inverse, un coefficient négatif signifie que les actifs évoluent dans le sens opposé. La corrélation ou la décorrélation peut être plus ou moins forte et varie entre -1 et 1.
Courbe de taux. La courbe de taux représente les taux d'intérêt d'obligations de même qualité de crédit en fonction de leur échéance. Elle permet d'apprécier les anticipations des marchés concernant l'évolution des taux d'intérêt et des conditions économiques.
Crédit. Le crédit désigne les obligations émises par les entreprises. Leur valorisation dépend notamment de l'évolution des taux d'intérêt et du risque de crédit des émetteurs.
Dérivés. Désigne les instruments financiers dont la valeur découle de celle d'un actif sous-jacent (une action, une matière première ou un panier de titres, notamment un indice représentatif d'un marché d'actions).
Forex (Foreign Exchange Market). Le Forex est le marché international sur lequel s'échangent les devises. Il permet aux investisseurs, entreprises et banques de convertir une monnaie en une autre et de gérer leur exposition au risque de change.
Liquidités. Les liquidités correspondent à la part du portefeuille conservée en espèces ou investie dans des placements de très court terme. Les autres regroupent les actifs ou éléments ne relevant pas des principales classes d'actifs.
Maturité. La maturité ou échéance d'un instrument financier (options, warrants, emprunts, obligations...) correspond à sa date d'échéance, c'est-à-dire la date de fin de sa durée de vie.
Note moyenne. La note moyenne correspond à la qualité de crédit moyenne des émetteurs ou des titres détenus en portefeuille, calculée à partir des notations attribuées par les principales agences de notation financière. Elle est obtenue en convertissant les notations en une échelle numérique, puis en calculant une moyenne pondérée selon le poids de chaque titre dans le portefeuille. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau global de risque de crédit du portefeuille.
Pays émergents. Les pays émergents sont des économies en développement caractérisées par un potentiel de croissance élevé et des marchés financiers en expansion. Les investissements réalisés dans ces pays peuvent offrir des perspectives de rendement accrues, en contrepartie d'un niveau de risque plus élevé.
Point mort d'inflation. Le point mort d'inflation correspond au taux d'inflation anticipé par les marchés sur une période donnée. Il est calculé comme l'écart entre le rendement d'une obligation nominale et celui d'une obligation indexée sur l'inflation de même échéance.
Ratio de Sharpe. Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au Taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.
Score de liquidité Bloomberg. Le score de liquidité Bloomberg reflète le rang centile du titre et est représenté avec une valeur relative comprise entre 1 et 100. Un score de 100 est le plus liquide, avec le coût de liquidation moyen le plus bas pour une fourchette de volumes.
Sensibilité. La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.
Taux actuariel moyen. Le taux actuariel moyen correspond au rendement annuel moyen attendu des obligations détenues en portefeuille, en tenant compte à la fois des coupons perçus et de la différence entre le prix d'achat et le montant remboursé à l'échéance. Il est calculé sur la base du rendement actuariel de chaque titre, pondéré par son poids dans le portefeuille. Cet indicateur fournit une estimation du rendement théorique du portefeuille obligataire, sous réserve de la conservation des titres jusqu'à leur échéance et en l'absence de défaut des émetteurs.
Taux réels. Les taux réels correspondent aux taux d'intérêt corrigés de l'inflation anticipée. Ils mesurent le rendement réel d'un investissement et constituent un indicateur clé des conditions de financement et des anticipations des marchés.
Tracking Error. Mesure de l'écart type de la différence de rentabilité (différence de performances) de l'OPCVM et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus l'OPCVM a une performance moyenne proche de son indice de référence.
Vente à découvert. Opération consistant à vendre un actif que l'on ne possède pas dans le but de l'acheter plus tard à un prix plus bas et donc de réaliser une plus-value.
Volatilité. Mesure des fluctuations de valeur d'un actif autour de sa valeur moyenne. Elle se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. La volatilité constitue un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand.
Volatilité ex ante. La volatilité ex ante est une estimation des fluctuations futures de la valeur d'un portefeuille sur un horizon donné. Calculée à partir d'un modèle de risque tenant compte des caractéristiques, des pondérations et des corrélations des actifs détenus, elle constitue un indicateur du niveau de risque anticipé. Plus la volatilité ex ante est élevée, plus les variations potentielles de la valeur du portefeuille sont importantes.

DNCA INVEST
ALPHA BONDS

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le Prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. Le(s) DIC(s) sont disponible(s) en français et en néerlandais sur le lien suivant, le prospectus sur le lien suivant, le rapport semestriel, le rapport annuel de gestion ainsi que les statuts du compartiment sont disponibles en anglais, gratuitement, sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des OPC comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les OPC présentés. La plus-value sur les actifs financiers, tels que des actions ou des obligations, est soumise à une taxation de 10 % depuis le 1er Janvier 2026. Vous trouverez des informations complémentaires sur les éventuelles exonérations sur le lien suivant Taxe sur les plus-values | SPF Finances. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Compartiment de DNCA INVEST Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois ayant la forme d'une Société Anonyme – domiciliée au 60 Av. J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg. Elle est agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et soumise aux dispositions du Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010.
DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com
Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France). En cas de désaccord persistant, vous pouvez avoir accès à la médiation. La liste des organismes de résolution extrajudiciaire des litiges ainsi que leurs coordonnées en fonction de votre pays et/ou de celui du prestataire concerné est librement consultable en suivant le lien https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net/members-fin-net-country_fr.
Un résumé des droits des investisseurs est disponible en français au lien suivant : https://dncafinance.aflip.in/1079e67129.html
Pour les investisseurs Belges, si le traitement d'une plainte par DNCA Investments est jugé insuffisant, l'investisseur peut s'adresser à OMBUDSFIN asbl, service de médiation pour les services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2, B-1000 Bruxelles, par téléphone au +32 2 545 77 70, par e-mail à ombudsman@ombudsfin. be. Pour plus d'informations, consultez la page www.ombudsfin.be.
Ce Fonds fait l'objet d'une commercialisation en offre publique en Belgique. L'agent payeur et le représentant du Fonds en Belgique est BNP Paribas Securities Services, Brussels Branch – Rue de Loxum 25 – 1000 Bruxelles.
La société de gestion peut à tout moment décider de cesser la commercialisation d'un produit dans l'un des pays dans lequel il est autorisé à la distribution auprès du grand public, dans le respect de la règlementation en vigueur dans le pays hôte.
Information relative au taux de précompte mobilier pour les investisseur Belges :
Pour les parts de capitalisation des compartiments investissant plus de 25% (10% pour les parts acquises depuis le 1er janvier 2018) de leur actif net en titres de créances, taxation à 30% des revenus provenant directement ou indirectement des rendements des titres de créances.
Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.
Veuillez trouver sur ce lien notre Publication d'informations en matière de durabilité : https://www.dnca-investments.com/documents/185?locale=fr&country_code=FR
Cet produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Nous vous précisions que la décision d'investir dans le Fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de celui-ci ainsi que l'ensemble de ses objectifs tels que décrits dans le prospectus.
Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.
Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.
L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.